



---

**CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ 2008-2009**

Le 15 janvier 2009

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

---

**09CS572 Position du SPUQ sur l'entente entre le MELS et l'UQAM  
(5 décembre 2008)**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU que, lors des annonces publiques du gouvernement (9 octobre 2008 et 13 novembre 2008), il n'était pas question d'autres conditions que le dépôt d'un plan stratégique et un retour à l'équilibre budgétaire pour 2013-2014 en contrepartie du versement des sommes déjà annoncées;

ATTENDU la signature de l'entente entre le MELS et l'UQAM par le Conseil d'administration de l'UQAM (5 décembre 2008);

ATTENDU que les représentants des professeures, professeurs au Conseil d'administration ont voté contre la signature de cette entente;

ATTENDU que la signature de cette entente comprend l'obligation d'un recours systématique à des firmes externes tant sur le plan financier que des relations de travail;

ATTENDU que la signature de cette entente comprend l'obligation en matière de relations de travail :

- a) d'une « étude d'étalonnage des conventions collectives en vigueur à l'Université, par rapport à celles des autres établissements, conduite par une firme externe spécialisée en conditions de travail et choisie par l'Université »;
- b) d'un « recours à cette même firme pour conseiller le Conseil d'administration quant aux modifications à apporter aux conventions collectives et au mode de négociation lui-même »;
- c) de la « détermination par le Conseil d'administration des mandats de négociations collectives, en conformité avec les disponibilités budgétaires de l'Université, et des mécanismes à mettre en place et appropriés aux négociations »;

ATTENDU que cette entente inclut une modification imposée et inacceptable dans le mode de gestion des relations de travail à l'UQAM;

ATTENDU que cette entente sous-entend une application du projet de loi 107 sur la Gouvernance des universités;

**Syndicat des professeurs et professeures  
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8  
Téléphone : 514 987-6198 - Télécopieur : 514 987-3014  
Courriel : spuq@uqam.ca - Site Internet : www.spuq.uqam.ca

ATTENDU les dépenses supplémentaires liées au recours à des firmes externes;

ATTENDU qu'il a été établi par le Vérificateur général du Québec que les problèmes financiers de l'UQAM étaient reliés aux développements immobiliers et aucunement reliés aux relations de travail;

ATTENDU qu'un étalonnage des conditions de travail des professeures, professeurs à l'UQAM a déjà été accompli par la partie patronale et que l'obligation de refaire un étalonnage retarderait encore le processus de négociation de la convention collective des professeures, professeurs;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DÉNONCE l'odieux chantage exercé par le MELS sur l'UQAM en liant le versement des sommes annoncées à la signature d'une entente imposée;

DÉNONCE la tutelle déguisée de l'UQAM par le gouvernement que sous-entend l'entente signée;

DÉNONCE les dépenses administratives additionnelles engendrées par cette entente;

REFUSE que l'UQAM, institution publique et de savoir, soit gérée par des firmes externes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ